



MAIRIE



54/2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le **07 décembre 2022**, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : M. Gérard NAPIAS- Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- Mme L. LESBATS –
Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET
Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Affectation du résultat du Camping Municipal pour 2022.

M. le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation de l'excédent du camping afin de maintenir l'équilibre du budget de la commune et du budget du camping, conformément au vote des écritures en date du 14 avril 2022.

Considérant que l'équilibre du budget principal de la commune de LIT ET MIXE est conditionné au versement à l'article 75861 du budget principal de l'excédent reversé des SPIC,
Après avoir vérifié que cette affectation ne déséquilibre pas le résultat du budget du Camping Municipal, M. le maire propose d'affecter la somme de 370 000€.

Sur proposition de M. le Maire,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean WATIER, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :
-D'affecter la somme de 370 000€.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

